



LÉKO s'interroge sur les déclarations unilatérales du groupe Reclay

Chers tous,

Suite aux éléments publiés mercredi 25 octobre dans la presse concernant la volonté du groupe Reclay d'apporter des soutiens financiers à LÉKO, je tenais à apporter quelques précisions sur les relations entre LÉKO et Reclay, dont Valorie, sa filiale, est actionnaire minoritaire de LÉKO (16%).

Pendant le premier semestre 2017, LÉKO et Valorie ont été en discussion approfondie pour définir les conditions permettant à Valorie, en tant qu'actionnaire de LÉKO, d'apporter des financements pour permettre le déploiement opérationnel du projet.

Pour ce financement, les conditions proposées par Valorie / Reclay ont été à plusieurs reprises jugées inacceptables par LÉKO, au regard du code de l'environnement, du cahier des charges et du droit des sociétés. Celles-ci ont donc été refusées, sans que nos exigences légitimes soient entendues. Les contrepropositions faites par LÉKO ont été refusées par Valorie / Reclay. Ces négociations -longues, complexes et tendues- n'ont finalement pas abouti et n'ont donc fait qu'accroître les difficultés financières rencontrées par LÉKO après son agrément.

En conséquence, LÉKO s'interroge sur le bien-fondé du communiqué récent du groupe Reclay relatif à une offre de financement ; nous n'avons, à date, reçu aucune offre nouvelle qui puisse satisfaire les exigences légales minimales auxquelles LÉKO est soumis.

Bien cordialement,

